

L'éco-prêt à taux zéro en Rhône-Alpes 2014

Baisse du recours au prêt écologique

Le nombre de prêts écologiques à taux zéro (éco-PTZ) diminue par rapport à 2013. C'est dans l'habitat individuel que le dispositif est le plus utilisé. Les propriétaires mobilisent l'éco-prêt en appui d'une palette de travaux de plus en plus étendue. Pour autant, la part du prêt dans le montant total des opérations est en baisse.

En 2014, 3 175 éco-prêts à taux zéro (éco-PTZ) sont accordés en Rhône-Alpes, en baisse de 3 % par rapport à 2013. Le repli en Rhône-Alpes est comparable au niveau national (3 %). La diminution est particulièrement sensible en Isère et dans le Rhône, alors que le nombre d'éco-prêts augmente dans l'Ain et en Haute-Savoie. Le nombre d'éco-PTZ accordés au cours de l'année demeure très en retrait par rapport aux niveaux atteints lors de la mise en place du dispositif en 2009.

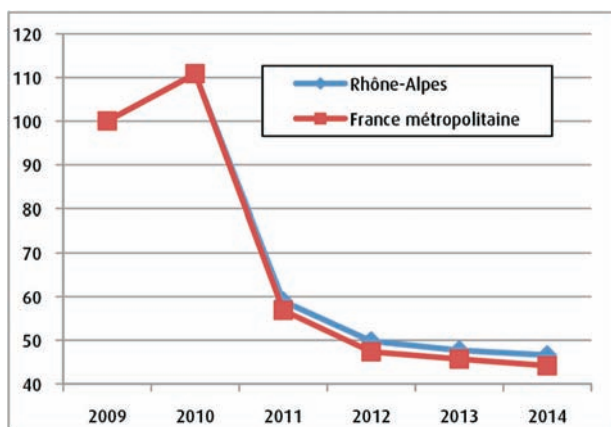
L'éco-PTZ plus utilisé en individuel

En une année, 0,20 % des résidences principales répondant aux critères d'éligibilité au dispositif, c'est-à-dire construites avant 1990 et dont le propriétaire est une personne physique, font effectivement l'objet d'un éco-prêt. Ce pourcentage est très proche de celui du niveau national. La part des logements rénovés avec le prêt dans les logements éligibles est plus

importante en Ardèche, dans la Drôme et la Loire, plus faible dans le Rhône et les deux Savoie.

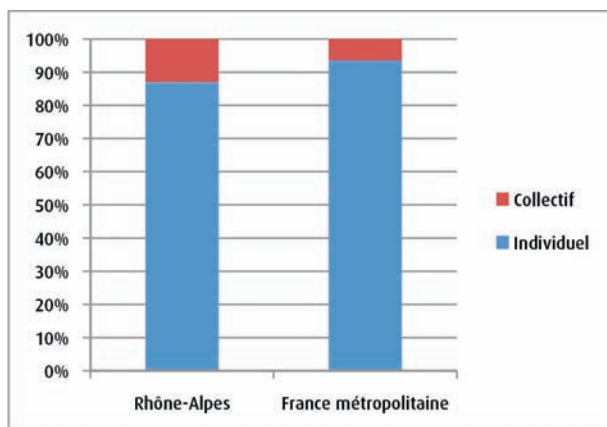
Les éco-PTZ sont plus utilisés pour la rénovation des maisons que des appartements. Les logements individuels représentent 87 % des prêts de 2014, alors qu'ils constituent 54 % des logements éligibles. Ce constat sans évolution sensible depuis 2013 se vérifie particulièrement dans l'Ain, où 94 % des prêts sont accordés pour des travaux en maison individuelle, un peu moins en Isère (79 %). La part de l'individuel dans les logements éligibles, plus importante dans l'Ain, l'Ardèche et la Drôme, plus faible dans le Rhône et en Haute-Savoie, explique donc en grande partie les écarts de recours à l'éco-prêt par territoire. En France métropolitaine, la part du collectif dans les prêts écologiques est encore plus importante et atteint 94 %. Globalement dans la région, en un an, 0,34 % des maisons éligibles font l'objet d'une rénovation avec éco-PTZ, contre 0,06 % des appartements.

Evolution du nombre d'éco-PTZ
Rhône-Alpes, France



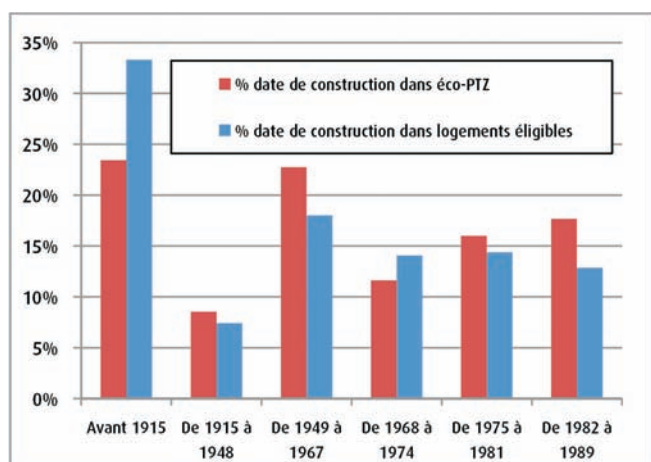
Source : SGFGAS-DREAL
en nombre de prêts, indice base 100 en 2009

Les éco-PTZ selon le type de logement
Rhône-Alpes, France, 2014



Source : SGFGAS-DREAL, en %

Les éco-PTZ selon l'année d'achèvement du logement Rhône-Alpes, 2014



Source : SGFGAS-DREAL

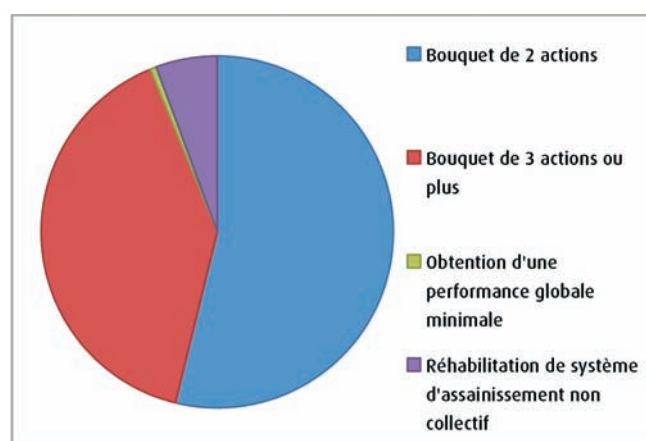
Source : FILOCOM-SOeS d'après DGFIP 2013

Parmi les logements éligibles, dont la construction est antérieure à 1990, ce sont les habitations les plus récentes qui sont le plus souvent rénovées avec l'éco-PTZ. Ainsi les logements dont l'année d'achèvement est postérieure à la première réglementation thermique (RT) de 1974, qui représentent 34 % des éco-prêts, ne comptent que pour 27 % du parc. En un an, 0,25 % des logements dont la construction est postérieure à la RT 1974 font l'objet d'une rénovation avec le prêt écologique, contre 0,19 % des plus anciens.

Une palette d'actions financées de plus en plus large

Les éco-PTZ financent soit l'amélioration de la performance énergétique globale du logement, soit des travaux d'assainissement non collectif, soit des "bouquets de travaux". Les premiers éco-prêts, à partir de 2009, étaient surtout orientés sur des bouquets de deux travaux, qui représentaient alors plus des deux tiers des opérations (69 %). Ces bouquets de deux travaux dépassent encore la moitié des projets en 2014 en Rhône-Alpes (54 %), un pourcentage identique à celui de l'ensemble de l'Hexagone. Mais les prêts destinés à trois actions ou plus, qui

Les éco-PTZ selon le type de travaux Rhône-Alpes, 2014



Source : SGFGAS-DREAL en %

concernaient à peine plus d'un quart des opérations en 2009 (28 %), se développent et atteignent 40 % des dossiers, 36 % dans l'ensemble de la France métropolitaine. La réhabilitation de systèmes d'assainissement collectif ne représente que 6 % des prêts, soit moins que dans la totalité de l'Hexagone (9 %). Ces travaux sont en effet plus fréquents dans l'ouest de la France : Bretagne, Haute-Normandie et Pays-de-Loire. Les prêts destinés à l'obtention d'une performance globale minimale restent très anecdotiques (1 %).

Parmi les 2 980 éco-PTZ de Rhône-Alpes en 2014 comportant des bouquets de travaux de deux, trois actions ou plus, les actions les plus fréquentes sont celles qui ont trait à l'enveloppe des habitations : toiture, murs et fenêtres. La part de ces travaux varie peu d'un département à l'autre en Rhône-Alpes. Le remplacement des fenêtres, donnant lieu à un effectif de prêts sans grand changement depuis 2013, représente plus des trois quarts (77 %) de ces projets. 68 % des opérations comportent des travaux de toiture, soit davantage que dans l'ensemble de l'Hexagone (65 %), pour un nombre d'opérations en augmentation de 2 % en un an. L'isolation des murs extérieurs est réalisée dans 43 % des projets, soit davantage qu'en France

Caractéristiques des éco-PTZ par département Rhône-Alpes, 2014

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Savoie	Rhône-Alpes
Nombre d'éco-PTZ	326	228	416	690	538	555	188	234	3175
Evolution / 2013	10%	7%	6%	-14%	3%	-12%	-1%	16%	-3%
Part de l'individuel dans les éco-PTZ	94%	93%	87%	79%	91%	89%	83%	85%	87%
Part des constructions postérieures à 1974 dans les éco-PTZ	36%	36%	35%	31%	34%	33%	29%	40%	34%
Montant moyen des travaux (€)	22 536	20 888	22 198	21 502	19 786	21 116	24 424	29 558	22 064
Montant moyen des éco-PTZ (€)	18 798	17 339	18 756	17 661	16 772	17 982	19 312	20 375	18 101

Source : SGFGAS-DREAL, en %, nombre de prêts et euros

métropolitaine (39 %), en baisse toutefois de 5 % par rapport à 2013.

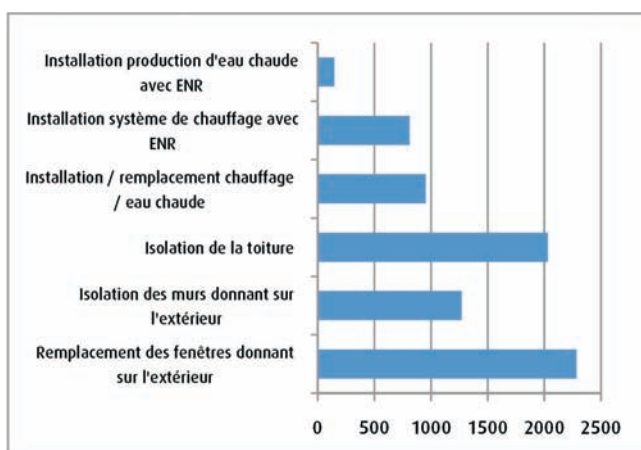
Le nombre de prêts intégrant des installations de chauffage ou d'eau chaude sanitaires est en repli de 3 % sur un an. Plus fréquents dans la Drôme, la Loire et le Rhône, ces projets représentent un tiers des éco-PTZ en 2014 (32 %), un pourcentage inférieur à celui du niveau national (36 %). Proportionnellement plus nombreux en Ardèche et en Haute Savoie, les projets comportant une installation de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable bondissent de 9 % sur une année pour atteindre plus d'un cas sur quatre (27 %), un chiffre restant inférieur à celui de l'ensemble du pays (30 %). Le financement d'installations de production d'eau chaude utilisant de l'énergie renouvelable est en net repli de 26 % et ne concerne que 5 % des prêts. La part de ce type de travaux est plus importante dans la Drôme et les deux Savoie.

La moitié des bouquets de travaux associent toitures et ouvertures (46 % des prêts). Un tiers des prêts concernent à la fois murs et ouvertures (30 %), un tiers concerne murs et toiture (29 %).

La part des travaux financée par l'éco-prêt en baisse

A 22 100 euros, le coût moyen des opérations pour lesquelles un éco-PTZ est utilisé, un peu plus élevé que celui du niveau national (21 100) augmente de 5 % en 2014. Le montant du prêt, de 18 100 euros en Rhône-Alpes contre 17 400 en France, ne progresse que de 1 %. Ainsi la part des travaux bénéficiant de l'aide se replie de 3 points pour atteindre 82 %, un chiffre identique à celui du niveau national.

Les éco-PTZ selon les actions Rhône-Alpes, 2014



Sourcec : SGFGAS-DREAL
en nombre de prêts

La part de l'éco-prêt dans les travaux est plus importante dans la Drôme, la Loire et le Rhône, plus faible dans les deux Savoie.

Le montant de l'aide dépend du type de travaux selon des plafonds fixés par la loi. Elle représente 82 % des travaux pour les bouquets d'actions, 80 % pour la réhabilitation d'un assainissement non collectif mais seulement 75 % pour l'obtention d'une performance globale minimale.

Les éco-PTZ selon les types de travaux et les actions Par département, Rhône-Alpes, 2014

		Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Répartition par type de travaux	Bouquet de 2 actions	176	116	186	380	320	307	111	113	1709
	Bouquet de 3 actions ou plus	135	97	211	276	181	203	166		1269
	Obtention d'une performance globale minimale / Réhabilitation de système d'assainissement non collectif	15	15	19	34	37	45	32		197
	Total	326	228	416	690	538	555	188	234	3175
Répartition par action	Installation production d'eau chaude avec ENR	14	11	28	34	13	22	12	14	148
	Installation système de chauffage avec ENR	85	85	102	152	133	131	57	66	811
	Installation / remplacement chauffage / eau chaude	100	63	142	190	186	173	59	39	952
	Isolation de la toiture	216	149	282	476	326	346	101	135	2031
	Isolation des murs donnant sur l'extérieur	123	87	196	317	173	194	81	99	1270
	Remplacement des fenêtres donnant sur l'extérieur	236	161	318	467	397	401	141	163	2284
	Total	774	556	1068	1636	1228	1267	451	516	7496

Sourc : SGFGAS-DREAL
en nombre de prêts ou actions

Pour en savoir plus

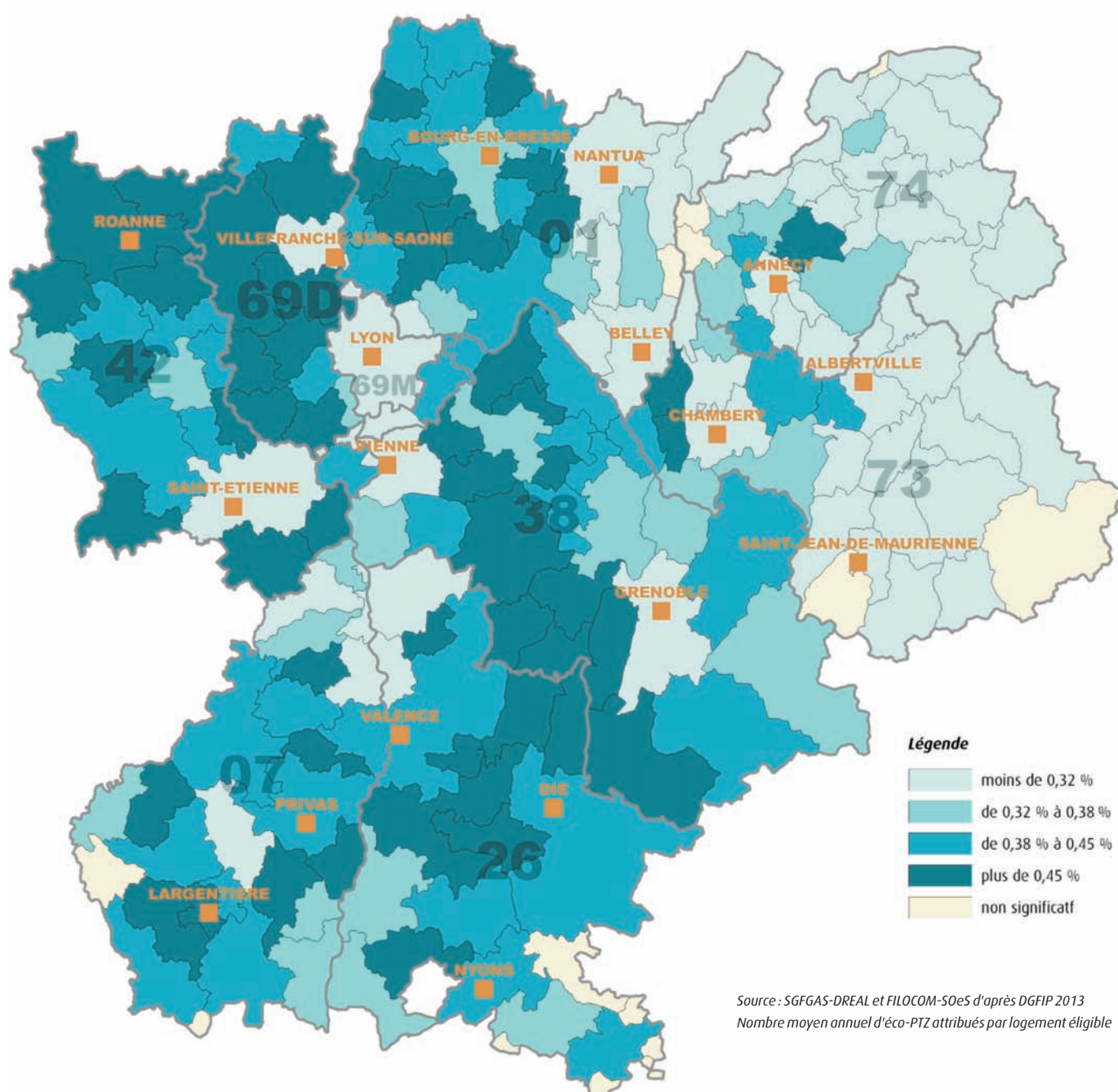
Site du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie :

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pre-a-taux-zero-en-14.html>

Site de la Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale :

- <https://www.sgfgas.fr/web/quest/eco-pre-a-taux-zero1>

Carte : Les éco-PTZ par EPCI
Rhône-Alpes, 2009-2014,



Source : SGFGAS-DREAL et FILOCOM-SOeS d'après DGFIP 2013
Nombre moyen annuel d'éco-PTZ attribués par logement éligible

Note explicative

L'éco-prêt à taux zéro est un prêt bancaire aidé par l'Etat pour le financement des travaux de réhabilitation énergétique des logements dits anciens (en métropole ceux dont l'année d'achèvement de la construction est antérieure à 1990). Ces rénovations lourdes doivent permettre de réduire la consommation d'énergie, de favoriser les énergies renouvelables et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Afin de garantir ce résultat, l'éco-prêt doit, hors cas particuliers, financer soit un bouquet d'au moins deux actions de rénovation, soit un ensemble de travaux d'amélioration de la performance globale d'un logement, mesurée par un expert thermicien.

Plusieurs dispositions récentes ont profondément modifié le dispositif. L'arrêté du 16 juillet 2014 a imposé le recours à une entreprise titulaire d'un signe de qualité RGE (reconnu garant de l'environnement). Le décret du 2 décembre 2014 a modifié le mode d'instruction des dossiers en transférant la responsabilité de la vérification technique des établissements bancaires vers les entreprises.

Les informations concernant les éco-prêts à taux zéro (éco-PTZ) sont transmises par les établissements de crédit à la Société de Gestion des Fonds de Garantie à l'Accession Sociale (SGFGAS). Au ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, le SOeS est en charge de la diffusion de cette source.

Lecture

Le calcul des logements éligibles est réalisé à partir du fichier Filocom de la DGFIP.

DREAL Rhône-Alpes
Service Connaissance,
Autorité Environnementale,
Développement Durable

Adresse postale :
DREAL 69453 LYON CEDEX 06
Téléphone : 04 26 28 67 60
Courriel :
ds.caedd.dreal-rhone-alpes
@developpement-durable.gouv.fr

Directrice de publication :
Françoise NOARS

Rédaction :
Marie-Hélène FABRY
Yves POTHIER

Réalisation :
Stéphanie GÉREMY,
Bernard TRANCHAND

www.rhone-alpes
.developpement-durable.gouv.fr

Imprimé par DREAL Rhône-Alpes

ISSN 2427-5891
Décembre 2015

© DREAL 2015